

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 novembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGÉAC - Daniel GAGNON - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - David GALTIER - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 003-8763/20/BM

■ Approbation du renouvellement de l'adhésion à l'association "Accélérateur M" et paiement de la cotisation pour l'année 2020 MET 20/16928/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans les priorités énoncées dans le cadre de son Agenda du développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence place le potentiel d'innovation des entreprises au centre de sa stratégie de croissance.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité créer un lieu d'ancrage pour son écosystème d'innovation et ses startups, au cœur de sa Ville-Centre, Marseille, spécialisé dans l'accompagnement de filières d'excellence comme le Maritime, les Industries Créatives et la rénovation urbaine méditerranéenne. A ce titre, son projet est reconnu et soutenu par l'Etat dans le cadre du Pacte Etat-Métropole.

Dans cet objectif partagé, Aix-Marseille Université portait un projet de création d'un lieu ressources de ses stratégies de développement. Les deux institutions ont donc acté de réunir leurs énergies et leurs potentiels au cœur d'un projet commun : La Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille.

Dans sa position de chef de file du développement économique métropolitain la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité s'associer aux collectivités, réseaux consulaires et associations structurantes du développement économique innovant au sein d'une association dénommée « Accélérateur M » afin d'y déployer, de façon collégiale au cœur de la Cité de l'Innovation Aix-Marseille des programmes d'accélération thématiques pour les startups et une offre d'Open Innovation orientée vers la collaboration productive entre grands groupes, ETI et startups.

Signé le 19 Novembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Pour ces raisons et par délibération n° ECO 006-28/06/18/CM au Bureau de la Métropole du 28 juin 2018, préalablement à la constitution officielle de cette association, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le principe de son adhésion à l'association Accélérateur M.

Lors de la dernière Assemblée générale constitutive qui s'est tenue le 20 septembre 2020, a été désigné le représentant de la Métropole à l'Assemblée générale constitutive.

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, a été élu au sein du collège des « Collectivités publiques » :

- Madame Emmanuelle Charafe, Conseillère Métropolitaine

Les membres du conseil d'administration :

- En qualité de Président de l'association « Accélérateur M », Monsieur Frédéric Collart, représentant Aix-Marseille Université
- En qualité de Vice-Présidente de l'association « Accélérateur M », Madame Emmanuelle Charafe, représentante de la Métropole Aix Marseille Provence
- En qualité de Trésorier de l'association « Accélérateur M », Monsieur Patrick Baraona, représentant du pôle de compétitivité « Mer Méditerranée »

Le montant de la cotisation est fixé à :

- Pour les membres fondateurs : 1000 euros
- Pour les membres de droit : 200 euros

L'Association « Accélérateur M » a pour objet :

- De faire connaître la richesse de l'écosystème métropolitain au niveau national et à l'international sur des filières d'excellence du territoire,
- Attirer des startups sur le territoire, et accélérer la croissance des startups locales sur ces filières d'excellence,
- Mettre en réseau les grandes entreprises, les startups accélérées, le monde de la recherche pour créer de la valeur sur le territoire.

Après avoir approuvé le principe de l'adhésion à l'Association Accélérateur M, compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'Accélérateur M conformes à l'ambition et la volonté de la Métropole, il est aujourd'hui proposé d'approuver le versement de la cotisation de la Métropole à l'association d'un montant de 1000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073-20-CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.
- La délibération n° ECO 006-28/06/18/CM du 28 juin 2018 approuvant le principe de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association « Accélérateur M ».

Signé le 19 Novembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de s'inscrire dans une dynamique collective au service de l'entrepreneuriat innovant au sein de la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM).

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association « Accélérateur M » et le paiement de la cotisation pour l'année 2020 d'un montant de 1 000 euros.

Article 2 :

Est approuvée la désignation du représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil d'Administration de l'Association « Accélérateur M » :

- Madame Emmanuelle Charafe, Conseillère Métropolitaine

Article 3 :

Est autorisé à ses représentants à prendre les décisions et orientations qui s'imposent pour l'intérêt de l'écosystème d'innovation métropolitain, dans le cadre de leur mandat au sein de l'Association Accélérateur M et selon les statuts adoptés.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal métropolitain 2020, sous-politique B370 - chapitre 011- nature 6281 – Fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY